



*Syndicat National Unitaire des  
Assistants Sociaux de la Fonction Publique*  
**Fédération Syndicale Unitaire**

A l'attention de Mme Soulié  
Conseillère technique rectorale service social  
Rectorat de l'académie de Créteil  
4 rue Georges Enesco  
94000 Créteil

Objet : activité du service social en faveur des élèves depuis le 16 mars

Madame la conseillère technique rectorale,

A partir du 16 mars, comme tous les autres personnels de l'académie, les AS du SSFE ont quitté leurs établissements du jour au lendemain et inventé de nouvelles pratiques professionnelles pour assurer leurs missions de service public. Ainsi, comme tous les autres personnels la majorité d'entre elles a continué d'assurer leurs missions via le télétravail et continuent de le faire depuis le 11 mai et ce malgré le déconfinement.

Nous nous attendions alors à avoir pour le SSFE des directives nationales, académiques etc. Or rien . Vos services n'ont adressé aucune consigne sur la manière dont allait pouvoir continuer de fonctionner le SSFE. De ce fait, aucune directive claire n'a été transmise au niveau départemental.

Comment est-ce possible dans notre académie où les problématiques sociales sont importantes, où les élèves en difficulté scolaire le sont plus qu'ailleurs, où les élèves et les familles ont besoin que l'accompagnement social mené au sein des établissements scolaires ne s'arrête pas malgré le confinement ?

Néanmoins les AS scolaires de l'académie grâce à leur conscience professionnelle, se sont mobilisé.e.s et continuent de le faire. Elles, ils, ont continué d'accompagner les élèves et leur famille via les moyens à leur disposition pour leur permettre de garder le lien. Pour beaucoup c'est le système de la débrouille qui prévaut notamment pour venir en aide aux familles les plus précaires et répondre à l'urgence alimentaire.

Mais au-delà de ces aides d'urgence qui se sont multipliées au vu de la situation (nombreuses sont les familles qui ne peuvent plus subvenir à leurs besoins vitaux), les AS scolaires ont aussi continué d'assurer leurs missions dans le cadre de la protection de l'enfance, des violences faites aux femmes. Elles, ils ont continué d'assurer le lien avec les élèves en situation de décrochage, avec les élèves en détresse psychique, avec celles et ceux dont les conditions de logement sont devenues intenable. Elles, ils ont également dû faire face à des situations d'élèves ou de familles endeuillées, de majeur.e.s isolé.e.s sans papiers à attendre des solutions via le 115 qui parfois ne sont jamais

arrivées etc. Les liens ont aussi été maintenus avec les équipes des établissements scolaires et les partenaires externes.

Au niveau des services les collègues ont continué aussi d'être en lien les un.e.s avec les autres pour s'échanger les informations communes à leur territoire, mais aussi pour faire part parfois de leur difficulté. Dans certains territoires des réunions de districts ont eu lieu via des visio conférences ainsi que des réunions de CTSS dans certains départements avec parfois des outils personnels. Mais une grande béance de directives communes sur l'académie est apparue.

Pourtant il semble essentiel que les informations soient retransmises sur chaque département. L'aide apportée à la population scolaire ne pourra pas se faire sans le soutien qui doit être apporté aux collègues du SSFE en première ligne dans les collèges et lycées : sur le plan matériel dans un premier temps (ordinateur, téléphones professionnels, accès aux logiciels à distance...), mais aussi sur le plan personnel par un accompagnement des CTD.

En effet cette situation n'est pas simple non plus pour les professionnel.l.es que nous sommes. Et elle l'est encore moins pour certain.e.s collègues nouvellement arrivé.e.s et qui se retrouvent du jour au lendemain seul.e.s « à distance » face aux difficultés des élèves et de leur famille. On peut alors imaginer les angoisses et le stress émanant de ces situations face auxquelles on peut se sentir démuni.e.s, impuissant.e.s et « coupables » de ne pas pouvoir répondre.

De notre point de vue il y a eu des manquements importants de la part de toutes les instances hiérarchiques :

- pas de positionnement clair des services départementaux sur les missions pendant cette période ni sur la manière dont ces dernières peuvent être menées à bien,
- peu de liens entre les services les AS/CTSS. Il aurait été nécessaire de réfléchir sur les réponses pouvant être apportées aux élèves et aux familles face à des situations d'urgence alimentaire, face au décrochage etc.
- manque de lien avec les chef.fe.s d'établissements avec parfois des informations non transmises par les services départementaux comme par exemple les AS qui bénéficient d'autorisation spéciale d'absence (ASA), ce qui les met dans des situations difficiles.

Depuis le 11 mai, date du déconfinement, toujours aucune autre directive académique dans le cadre d'une éventuelle réouverture des établissements scolaires. Pourtant il nous semble urgent de réfléchir ensemble à la prise en charge des élèves et de leur famille. En effet le service social doit être présent lors de la reprise des cours pour soutenir les élèves et leur famille sur toutes les thématiques où sa compétence est réelle et reconnue à savoir:

- penser la question du deuil,
- faire face à la précarité, pauvreté qui va exploser en l'absence d'une augmentation massive des fonds sociaux ?
- faire face aux situations des élèves décrocheurs qui bien sûr ne sont pas apparues du jour au lendemain mais pour lesquels les situations se sont aggravées ?
- Comment refaire du lien ?
- Comment faire face aux situations de familles sans papiers dont la situation n'a pas été régularisée etc.

Il nous faut aussi réfléchir sur le retour des personnels. Ainsi quel rôle les AS scolaires auront dans le cadre de la prévention et de la sensibilisation des personnels, notamment dans le cadre des cellules d'écoute?

Autant de questions auxquelles il faut réfléchir rapidement afin de mener au mieux nos missions dès que les conditions sanitaires nous permettront de retourner dans les établissements scolaires.

**Aussi, nous vous demandons une audience intersyndicale afin de pouvoir échanger avec vous sur ces questionnements et sur l'organisation du SSFE en cette période.**